

## CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

### Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023

#### Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis municipal N°05/2023- Arrêté d'imposition 2024
  - 4.1 Rapport de la commission de gestion et finances
5. Préavis municipal n°06/2023 – Demande de crédit pour l'achat d'actions de la société Promo La Côte Sàrl (en création) et de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA) SA
  - 5.1 Rapport de la commission de gestion et finances
6. Préavis municipal 07/2023 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 22'410.00
  - 6.1 Rapport de la commission gestion et finances
7. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
8. Communication de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

#### 1. Appel

Présents 18

Excusés 18

Absents - 2

#### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil Général du 28 juin 2023

M. Daniel Emery demande la correction suivante au point 7 de l'ordre du jour : Rapport de la commission <<Grandes Vignes>> sur la pétition <<Emery>> et non l'interpellation. Mme Heidi Herzog demande les corrections suivantes au point 6, Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction et l'aménagement d'une terrasse couverte :

- Page 4, point 2 : 12.08.2020 au lieu de 12.08.2023

- Page 4 point 2 : 270'000.--Frs au lieu de 27'000.--Frs

- Page 5, point 2 : 80'000.--Frs. Au lieu de 8'000.—Frs

M. Daniel Emery demande de clarifier au point 10.4 à quel titre Mme Isabelle Maréchal et M. Thomas Croisier sont élus par applaudissement : Ils sont élus au titre de scrutateur suppléant.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les corrections demandées.**

**3. Assermentations éventuelles**

Il n'y a aucune demande d'assermentation.

**4. Préavis municipal N°05/2023 – Arrêté d'imposition 2024**

Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.

Mme Véronica Evans lit le rapport de la commission gestion et finances

Le Président ouvre la discussion. M. Daniel Emery combien un point d'impôt vaut pour Tartegnin. Mme Heidi Herzog répond qu'il vaut environ 10'000.—frs.

Le Président passe au vote.

**Le Préavis N°05/2023 est accepté à l'unanimité.**

**5. Préavis municipal N°06/2023 – Demande de crédit pour l'achat d'actions de la société Promo La Côte Sàrl SA (en création) et de la société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA)SA.**

M. Stéphane Jayet lit les conclusions du rapport du préavis.

M. Olivier Sauzet lit le rapport de la commission gestion et finances

Le Président ouvre la discussion. M. Stéphane Jayet précise que la Municipalité aurait dû faire deux préavis, mais a décidé d'en faire un seul afin d'optimiser le processus de décision.

M. Jean-Daniel Quiblier précise que le préavis de ce soir n'aurait pas été nécessaire si un préavis donnant la possibilité à la Municipalité de gérer l'acquisition de parts sociales ou d'actions avait été voté au début de la législature. Il recommande d'établir un tel préavis au début de la prochaine législature.

Le Président passe au vote

**Le Préavis N° 06/2023 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

**6. Préavis municipal N° 07/2023 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 22'410.00**

Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.

M. Olivier Sauzet lit le rapport de la commission gestion et finances

Le Président ouvre la discussion, il n'y a aucune question.

Le Président passe au vote.

**Le préavis n°07/2023 est accepté à l'unanimité moins 1 non et 3 abstentions.**

**7. Communication des délégués aux Conseil intercommunaux**

**Région Nyon :** Mme Danielle Collomb est absente

**ENJEU :** M. Daniel Emery n'a rien à communiquer à ce jour.

**AIER :** M. Nicolas Jaccoud est absent

**ORPC :** Mme Isabelle Marechal est absente

## **8. Communications de la Municipalité.**

Lors du Conseil du 28 juin 2023 de M. Thomas Croisier avait déposé un postulat concernant l'achat d'un défibrillateur. M. Cédric Gremaud communique à ce sujet, que la Municipalité a sélectionné une société pour la mise en place et la pose d'un tel défibrillateur. Cette société donnera des conseils sur le meilleur emplacement pour cet appareil. Une formation pour les personnes qui désirent savoir manipuler ce genre d'appareil sera organisée.

Mme Sylvie Bois Mery rapporte que la rentrée des classes s'est relativement bien passée. Il y a 1'800 élèves répartis moitié primaire et moitié secondaire. Un auxiliaire du Sésame s'occupe de la surveillance à l'arrêt du bus à Gilly pour des problèmes de comportement. Il va de plus profiter d'amener les petits jusqu'à l'UAP de Gilly. Un projet d'arborisation des divers préaux est en cours car aucun abri couvert n'existe en cas de grandes chaleurs.

M. Stéphane Jayet rapporte la signalétique des vendanges a été mise en place et que les lumières vont être réactivées toute la nuit par sécurité. Une séance pour le Mondial de Fondue avec présentation et servitude a eu lieu. Toutes questions peuvent être posées à un membre du comité. Le chantier de l'Auberge Communale a démarré et va se poursuivre durant plusieurs mois, les locataires ont été averti ; les questions relatives peuvent être posées à M. Cédric Gremaud ou M. Pierre-Alain Blanchard. L'objectif est d'ouvrir en mai ou juin 2024.

M. Cédric Gremaud précise qu'il reste le responsable seul et unique du projet de l'Auberge Communale : il a délégué le suivi du chantier à M. Pierre-Alain Blanchard pour des raisons de facilité et de présence sur la commune. L'administration communale a déménagé au 1<sup>er</sup> étage.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Mme Graziella Jayet demande si la Municipalité a des informations sur les actuels retards des transports publics de la région.

M. Stéphane Jayet répond qu'il faut poser ces questions aux cars postaux et transports publics, la Municipalité n'ayant pas d'information.

M. Olivier Sauzet demande le statut de la consultation des habitants de la commune sur le PACOM qui avait été évoquée, il y a quelques séances. M. Cédric Gremaud répond que ceci est en cours de validation et va suivre. M. Stéphane Jayet précise qu'un flyer va t'être envoyé avec des visuels et des explications afin que ce soit le plus lisible et le plus facile à comprendre.

M. Stéphane Jayet explique que le PACOM pourra aussi couvrir la ciblerie. En effet le stand appartient à la Société de tir de Tartegnin, et la ciblerie à la commune. Si l'utilisation du stand devait s'arrêter, la commune n'aura pas à dépolluer la ciblerie si la forêt reprendra ses droits.

M. Daniel Emery demande pourquoi suite au dernier Conseil, aucun entretien n'a été fait cet été sur la parcelle 293. M. Stéphane Jayet répond que, la Municipalité est sur le dossier par l'intermédiaire des avocats des deux parties. La Municipalité ne peut pas rentrer dans les détails du dossier très compliqué qui est suivi de près par M. Cédric

Gremaud, c'est un dossier très compliqué, les questions sur ce dossier peuvent être envoyées par mail et il y sera répondu au mieux que possible selon les informations disponibles.

M. Daniel Emery estime que le règlement de police peut s'appliquer indépendamment des avocats. M. Stéphane Jayet répond que ce n'est malheureusement pas le cas. Toute piste de solutions est la bienvenue.

M. Thomas Croisier remercie la Municipalité pour sa compréhension et sa rapidité de mise en place du défibrillateur et propose son aide pour l'organisation et la formation des habitants du village.

M. Cédric Gremaud remercie M. Thomas Croisier et va communiquer ses coordonnées à la personne responsable de la mise en place du défibrillateur.

Mme Sheila Blanchard se propose aussi pour la formation.

M. Daniel Emery estime qu'il aurait fallu mettre la réponse de la Municipalité sur ce postulat à l'ordre du jour.

M. Stéphane Jayet répond à M. Daniel Emery qu'au dernier Conseil il avait été dit qu'une réponse à ce postulat serait donnée, ce qui a été le cas.

Le Président confirme que le règlement du Conseil, dit seulement que la Municipalité doit répondre à un postulat.

Séance terminée à 20h.50

Claude-Alain Piguet

Président



Mary Christine Fluri

Secrétaire